

À Lyon comme à Paris et à Bruxelles : Une même politique contre les réfugiés

À Lyon se multiplient les mesures contre les sans papiers : obstacles mis à leur régularisation, entraves à la scolarisation des mineurs isolés, OQTF et expulsions, fermetures de squats.

Ces mesures sont la mise en œuvre de la politique nationale décidée par Macron. Corrélativement, le gouvernement français participe à la définition d'une politique européenne de plus en plus hostile aux migrants.

Macron et sa politique migratoire : de pire en pire

Depuis 2017, Macron poursuit la politique menée contre les exilés, et l'a accentuée avec la loi Collomb.

Mais les annonces faites depuis début septembre aggravent cette politique.

Le 16 septembre, Macron a déclaré vouloir faire de l'immigration une question centrale, et *"regarder le sujet en face"*, car la France serait *"en train de devenir le premier pays européen de demande d'asile"*. Ce qui est faux (relativement à la population, elle est au 11^e rang. En valeur absolue, elle est au 2^e).

Macron prépare les élections à venir, se place sur le terrain de Le Pen, et légitime ainsi la xénophobie.

Le ministère de l'Intérieur étudie donc de nouvelles mesures : rejet systématique des demandes d'asile en provenance de pays déclarés "sûrs", durcissement des conditions du regroupement familial, réduction de l'accès aux prestations sociales...

Et Les Républicains (LR) en rajoutent : Valérie Pécresse veut en matière d'immigration *"un choc d'autorité"* ; Guillaume Larrivé – pour qui la France serait *"exposée"* au chaos migratoire – réclame la fin du *"droit des étrangers à immigrer en France"*, voire la *"suppression du droit du sol"*.

Un grand débat... et des offres de service au gouvernement

Début octobre, le gouvernement organise un débat au Parlement (sans vote) pour préparer de nouvelles mesures contre les migrants.

Sans attendre, le 18 septembre, une tribune publiée dans *Le Monde* se félicite de ce débat. Ses signataires annoncent qu'ils vont *"livrer au débat public, d'ici au début 2020, une réécriture du droit de étrangers en France"*. Il s'agirait de *"sortir des postures stériles"* et notamment de *"la surenchère pour un accueil sans règles ni limites"*.

Ce droit nouveau, supposé respecter *"la dignité humaine"*, permettrait de faire le tri entre demandeurs d'asile, réfugiés climatiques et migrants économiques (selon les *"besoins des entreprises"* et les *"préoccupations (sic) des salariés"*). In fine, un tel droit donnerait *"les moyens d'un retour effectif – volontaire ou contraint – des personnes"* non autorisées à séjourner en France.

Parmi les signataires : un préfet, Jean-François Carencu, président de Coallia ; Jean-François Ploquin, directeur de Forum réfugié-Cosi et Frédéric Sève, secrétaire national de la CFDT.

Assez de nouvelles mesures contre les exilés !

Régularisation de tous les sans-papier ! Liberté de circulation et d'installation !

11 septembre : expulsion de l'Amphi Z

Après plus de vingt mois d'occupation, l'amphi Z a été expulsé le 11 septembre à 11h30. Les 150 personnes qui y vivaient, se retrouvant à la rue, cherchent alors un asile à la Fac de Lyon 2, sur le campus de Bron.

Ils sont aussitôt expulsés de Lyon 2. Des dizaines de jeunes migrants sont donc chaque soir à la recherche d'un abri.

Les exilés, boucs émissaires pour masquer l'austérité

Le gouvernement veut réduire l'aide médicale d'État (AME) attribuée aux migrants sous couvert de débusquer les "abus" et les "fraudes", selon les termes d'Agnès Buzyn.

De même, le gouvernement envisage de remettre en question la PUMA (protection universelle maladie), accordée à tout demandeur d'asile pendant un an. La PUMA serait retirée immédiatement aux demandeurs d'asile déboutés.

Quant à Valérie Pécresse, elle propose de refuser le titre de séjour aux personnes "*qui viennent en France se faire soigner*".

Mais les travailleurs migrants rapportent plus à la Sécurité sociale qu'ils ne lui coûtent. En réalité, ne sont pas les migrants qui ruinent la Sécu et les hôpitaux : ce sont les exonérations de charges patronales et les coupes budgétaires imposées par Macron.

Mineurs et jeunes majeurs isolés en danger

Arrivés seuls ici à 14, 15, 16, 17 ans, ces enfants ont connu l'enfermement, la torture, échappé à la mort dans le désert ou en mer... En France, de nouvelles épreuves les attendent :

Mineurs en danger : créé par la loi Collomb, le fichier biométrique AEM (aide à l'évaluation de la minorité), géré par la préfecture centralise les informations (identité, isolement...). Convocations à la PAF, levée de la protection de l'ASE s'enchainent. Fichés majeurs, sans papiers, ils peuvent recevoir une OQTF, être expulsés.

Mineur sans école : à cette rentrée, des centaines de collégiens n'ont pas de place ; pour les jeunes étrangers, la scolarisation devient très difficile. Avec Macron, le "droit à la scolarisation" après 16 ans n'est plus un "droit".

Jeunes majeurs scolarisés ou diplômés (bac pro, mention complémentaire...), voués à la clandestinité : la préfecture leur refuse un titre de séjour, leur interdit de vivre de leur travail...

Une protection pour tous les mineurs ! Une école pour tous ! Des papiers pour tous !

Union européenne : le commissaire de l'ignoble

Après la nomination d'Ursula von der Leyen, nouvelle présidente de la commission européenne, on découvrait le 10 septembre que le commissaire européen chargé des migrants était aussi chargé de "protéger notre mode de vie européen" ! Les migrants seraient donc un danger pour ce mode de vie ?

Question : quand l'Église polonaise et le parti au pouvoir en Pologne interdisent le droit à l'avortement, ou mènent une campagne homophobe, ils protègent aussi "*le mode de vie européen*" ?

Digne de l'extrême droite, cette nouvelle appellation fit scandale. On exigea sa suppression. Mais, sur le fond, la politique de l'UE demeure : elle fabrique des travailleurs sans droits parce que n'ayant pas de papiers, cela pour le seul bénéfice des patrons. Et partout, les droits des travailleurs régressent.

Collège Maurice Scève : un répit ?

Le collège Maurice Scève, désaffecté, est occupé depuis des mois pour permettre à plus de 450 migrants, essentiellement mineurs et jeunes adultes d'être à l'abri.

La Métropole a demandé à la justice l'expulsion immédiate des migrants. Mais dans une ordonnance rendue le 24 septembre, le Tribunal d'instance a accordé un délai d'un an avant l'expulsion. Il a pris acte du fait "que le nombre d'hébergements en structure officielle est notoirement insuffisant...", et il a tenu compte de la mobilisation et de la solidarité qui ne cesse de s'exprimer.

Restent d'innombrables difficultés : sur-entassement, manque de chauffage, de prise en charge sanitaire et scolaire... La responsabilité de la ville de Lyon et de la Métropole, de la Préfecture et du rectorat restent entières, alors que ces pouvoirs se déchargent de ce qui leur incombe sur les bénévoles et les associations.

Collectif de soutien aux réfugiés et migrants Lyon-69 : ActForRef, ATTAC 69, CGT Vinatier, CGT-Éduc'Action 69, Union Départementale CGT, Union Départementale CNT, Collectif Agir Migrants, Collectif Amphi Z, Collectif des étudiantEs étrangerEs, Collectif 69 Palestine, Émancipation-69, FSU 69, LDH 69, Migrations Minorités Sexuelles et de Genre, MRAP LYON 1-4 et 3-7-8, RESF-69, Union Syndicale Solidaires 69, Solidaires EtudiantEs, Solidaires Retraités 69, SUD santé sociaux 69, UJFP Lyon, EELV 69, Ensemble!, France Insoumise Migrations, L'insurgé, Lutte ouvrière, MJCF 69, Nouveau Parti Anticapitaliste, Nouvelle Donne, Parti de Gauche 69, PCF, UPC, Union Communiste Libertaire Lyon...